Réunion d'information préalable – Projet d'implantation d'un parc de 2 éoliennes sur la commune de Modave

Le 28 juin 2023

Présents :

- Eric Thomas, Président de la RIP – Bourgmestre de la Commune de Modave
- Caroline Humblet, Modératrice – Com.une
- Raphael Dugailliez, Demandeur – Eole Modave
- Nicolas Sougnier et Nicolas Jorion, représentants de la société IRCO – Bureau d'études
- Elodie de Marchin, Eco-conseillère – Commune de Modave
- 33 citoyens → voir liste des présences en annexe

Objectifs :

- Présenter le projet, la procédure et la mission du bureau d'études ;
- Informer le public et lui permettre d'émettre ses observations et suggestions sur le projet, de présenter des alternatives, de mettre en évidence certains points particuliers à aborder lors de l'étude d'incidences.

Caroline Humblet (CH) prend la parole et souhaite la bienvenue à tout le monde, donne la parole à Eric Thomas (ET).

ET : Souhaite la bienvenue, il représente la commune et préside, introduit et souhaite un débat serein.

CH a un rôle de modératrice elle s'assure de la bonne communication, que les citoyens puissent poser leurs questions. Toutes les questions ne trouveront pas toutes des réponses car nous sommes en début de procédure mais toutes les remarques, suggestions seront réunies dans un PV rédigé par la commune, raison pour laquelle la réunion sera enregistrée pour faciliter la création de celui-ci.

1ère partie de réunion

Présentation des intervenants.

Présentation de l'ordre du jour : 1 heure de présentation du projet et une heure de questions-réponses.

Toutes les remarques seront retranscrites et si elles ne trouvent pas de réponses, elles seront toutes traitées dans l'étude d'incidences. Réunion programmée bien en avance afin que les citoyens puissent être au courant, se manifester au plus vite pour donner leurs avis et leurs connaissances du terrain pour que le bureau d'études puisse réaliser l'étude la plus complète possible.

Explication de la procédure :

Conception du projet

RIP = lancement de la procédure

Etudes d'incidences sur l'environnement pour finaliser le projet

Introduction de la demande de permis

EP 30 jours

Instruction et remise d'avis sur le projet

Les citoyens ont encore 15 jours à dater d'aujourd'hui pour écrire au Collège communal avec Eole Modave en copie, afin de faire des remarques, suggestions.

Raphael Dugailliez (RD) prend la parole pour présenter le projet et le contexte (voir PPT en annexe).

Il y a plusieurs endroits dans la commune pour mettre des éoliennes mais on impacte à chaque fois une autre zone. La réflexion est de chercher à élargir la zone existante pour ne pas impacter une autre zone de la commune. Si on augmente le nombre de sites, on augmente la co-visibilité et créer de la dégradation des paysages et c'est un patrimoine commun à la Wallonie.

Eole contribue à deux projets à Modave (dia 9) :

- Décarbonation du complexe sportif via sa rénovation énergétique et mise en place d'une petite éolienne à axe vertical.
- Mise en place de bornes de rechargement à haute puissance pour véhicules électriques en partenariat avec le GAL à l'Espace test de Strée (Rue des Aubépines).

Explication des résultats de l'étude de SGS du 11 mai 2022. L'étude a pointé la possibilité de rajouter deux machines dans le parc existant. Les implantations potentielles des deux éoliennes seraient sur terrain communal.

Le GW a pris une décision en octobre 2022 qui est de mettre les machines disponibles quand on construit plutôt que quand on introduit le permis. Qu'on puisse construire des machines qui sont encore réellement produites sur le marché une fois que le permis est attribué.

Les machines s'agrandissent, le point négatif c'est qu'on les voit de plus loin mais le point positif c'est qu'il faut en mettre moins. Quand on augmente de 2, 3, 4, 5 mètres le diamètre on augmente la production au carré, on a des productions plus singulières. Par exemple à Strée, les machines actuelles produisent 6 Méga Watt/h et les nouvelles pourraient produire entre 6 et 10 méga watt/h → deux fois plus productives que les actuelles.

Volet carto, carte fournie par Resa (dia 18). Chemin tracé en bleu a été choisi par Resa en toute indépendance pour enfouir des câbles pour aller de l'endroit où on va délivrer l'énergie à Resa et où Resa va la réinjecter sur son poste de transformation le long de la nationale sur le domaine public.

Projet de servitude sollicité pour enfouir un câble car le parc de bornes à haute puissance ne sera pas à côté des éoliennes car routes pas en état. Prélever une centaine de m² le long de la nationale pour faire 4-5 places de parking + 2-3 bornes avec câbles souterrains reliés à la cabine à haute tension. Concerne les voitures des particuliers mais aussi la mobilité des marchandises. Pas d'infrastructures pour l'instant pour les véhicules électriques. Plus-value pour la commune et pour les automobilistes qui empruntent les 4 grands axes situés aux alentours.

Pour chaque éolienne, une aire permanente va rester égravillonnée (1000-1500m²) destinée à ramener une grue s'il y a une panne, dépanneurs, maintenance. Et deuxième aire temporaire qui permet au moment de la construction, de déposer le matos, pales, morceaux de tours.

A coté de la cabine, aire de stockage (4-5 conteneurs) cachée par des haies. Intégration paysagère prévue.

C'est ensuite Nicolas du bureau d'études IRCO qui prend la parole et explique sa présentation (voir PPT en annexe).

Dia 31 : respecter des distances par rapport aux zones d'habitat et aux zones d'habitat isolé. Actuellement dans le cadre de référence c'est 400m de distance par rapport aux zones d'habitat isolées et 4 fois la hauteur par rapport aux zones d'habitat. Le gouvernement veut revoir le cadre de référence et les zones aux distances des habitats. Le but ici est d'étudier les impacts sur les zones d'habitat.

Dia 40 : Sur base du résultat des études faites sur le bruit (seuil à ne pas dépasser et fixé par la RW). Si trop de bruit → brider les éoliennes, tourner moins vite pour faire moins de bruit. Les nouveaux modèles sont plus hauts mais font moins de bruit.

On calcule l'ombrage émise. Il y a des seuils à ne pas dépasser également. Parfois on parle d'ondes stroboscopiques mais ce n'est pas le terme adéquat car les éoliennes ne tournent pas assez vite que pour produire un effet stroboscopique. On parle d'ondes mouvantes. Ils calculeront tous les effets cumulatifs (combiné avec le parc existant).

Dia 41 : Dans les projets éoliens on met des mats de mesure pour mesurer le potentiel venteux du site mais aussi pour avoir une idée de la présence des chauves-souris en altitude. Ici pas de mats de mesure mais des appareils de mesure ont été positionnés sur l'éolienne de la coopérative.

Etude large qui balaye un maximum. Le but est de recueillir vos impressions, aider le bureau pour améliorer l'étude et prendre tout en compte.

2ème partie de réunion :

Questions-réponses

- JF Orban (Route de Hamoir à Modave) : Pourrions-nous avoir une vision plus agrandie des parcelles où vont se situer les bornes ? Tous les terrains aux alentours sont exploités en bio.
  RD : Bornes projet innovant, les voitures qui vont s'arrêter là sont des véhicules qui n'émettent pas de particules fines donc à priori pour une exploitation qui est en bio c'est plutôt une bonne nouvelle. Le câble sera souterrain en bordure de clôture donc pas de perte en termes d'exploitation. Nous sommes terrains privés, donc il y aura des indemnisations pour la pose du câble selon des barèmes existants. Estimation de 4 à 6 places de parking, entre 100 et 200-300 m² + une aire pour connecter la nationale et une pour en sortir donc on est sur une aire de terrain en dessous de 1000 m². Devront être attentif à la gestion de la propreté du site.
- F. Roppe (Tige de Strée à Modave) : Remarque sur le fait qu'il n'y a pas de cartographie des futures éoliennes.
  Bureau d'études : photomontage pas encore réalisé du projet ; ce sera mis à dispo lors de l'étude d'incidences. 20 et 30 photomontages de partout, zones habitées, patrimoine, représentativité du projet. Craintes : éoliennes de 150m, on prévoit une hauteur de 180m on pourra analyser la différence de visibilité mais à priori la différence ne sera pas flagrante.
- Pourquoi ne pas essayer d'avoir des projets d'isolation de nos maisons ou des aides pour réduire notre impact carbone ? Isolation des maisons est une priorité pour le Gouvernement. Le problème avec les changements climatiques c'est qu'on doit tout faire, on ne sait pas faire l'un ou l'autre. A Modave, le GAL a lancé une opération collective de rénovation de maisons avec des primes. On ne peut pas s'arrêter juste aux maisons on va aussi devoir décarboner la mobilité, l'industrie et la production et donc développer du renouvelable.
- Si nous ne sommes pas coopérateurs du projet quel est l'avantage des habitants de Modave ?
  Toutes activités industrielles génèrent des retours pour la commune. Par exemple, la commune perçoit une taxe sur les mats et la coopérative paye une taxe (versement de 15000 euros). La commune participe au projet et a des dividendes donc ce projet a des retombées positives pour tous les modaviens car dividende et taxe viennent dans le budget communal. Entre 30000 et 50000€ par an par machine au bénéfice de tous les modaviens.
- Les puissances des éoliennes va-t-elle augmenter la tension sur le réseau et donc entrainer un décrochement des onduleurs de nos panneaux photovoltaiques ?
  On n'est pas dans le même type de réseau. Pour l'éolien on est dans un réseau haute et moyenne tension. L'éolienne sort en 700 volts et est tout de suite relevée à 15.000 volts et ça repart sur le réseau 70.000 donc on est sur un circuit d'un réseau électrique qui n'est pas vraiment un réseau basse tension. Il y a aussi toute une série de protection. Pas d'impact sur les onduleurs car ce n'est pas le même réseau.
  CH : Est-ce repris dans l'étude ses soucis d'onduleurs ? Bureau d'études : non c'est un accord externe entre le promoteur et Resa.

- Une éolienne est-t-elle rentable après 30 ans niveau bilan carbone ?
  RD : Bilan carbone est positif mais ça peut être documenté dans l'étude.
  Bureau : ce sera dans l'étude, l'impact est positif pour l'éolien. Les pales et le métal sont recyclés, les fondations sont réutilisées pour les routes. On essaye de tout recycler par la suite.
  Avez-vous un quelconque exemple d'un recyclage du cube de béton d'une éolienne retirée ?
  Les fondations doivent être retirées du sol : pieux, métal, béton. Terres non polluées pour remblayer les trous.
- La commune est-elle favorable à ce projet ?
  ET : La commune rendra son avis à la fin de l'EP. Objet de vote et ne peut présager de l'avis des autres membres du collège.
  J-L Thirion (route de Strée à Modave) : question sur le décrochage des onduleurs mais réponse donnée
- M. Pirson (rue Président Kennedy à Modave) : Par rapport à l'investissement dans la coopérative, possible d'avoir un retour sur la consommation du citoyen par rapport aux dividendes de 6 à 8% ?
  RD : possible mais compliqué avec le marché de l'énergie actuel. 2/3 du tarif d'énergie c'est les taxes et la location du réseau, c'est qu'on appelle le droit de timbre. Donc si on offre l'énergie il y a les 2/3 à payer sur le timbre. Une possibilité pour offrir l'énergie c'est les communautés d'énergies renouvelables qui est nouveau dispositif que l'Europe a demandé d'implémenter dans tous les pays. Eole ont fait une étude pour mettre en place une CER et le modèle économique pour l'instant n'est pas intéressant, c'est bcp d'administratif qui coute cher à tout le monde. Belle idée mais pas encore opérationnel.
- Céline Lefèbvre (Vierset) : Y a-t-il eu des mesures de compensation pour diminuer les impacts sur la biodiversité lors du premier projet éolien et lesquelles ?
  RD : pas bcp de prescriptions de compensations environnementales mais il y a eu des exigences pour faire une analyse des chauves-souris ex post et étude sur les mesures de bruit en situation réelle après la construction. La décision de compensation revenait à la décision du DNF.
  CH : Est-ce qu'on tient compte de l'ancienne étude ?
  Bureau : les choses ont beaucoup évolué. A l'époque pas ou peu de compensations mises en place. Les parcs actuels doivent faire des relevés post implantations acoustiques mais aussi par rapport aux chauves-souris. Des mesures sont mises en place avec différents types de compensation : plantation de haies, enrésinement, restauration milieux humides pour faune et flore. Les mesures sont innovantes et les surfaces allouées sont revues à la hausse. La législation est plus stricte qu'en 2018.
- P. Stevenar (Gottes) : le nombre d'éoliennes est-il défini et maximal ou serait-il possible d'en rajouter encore avec un autre opérateur ?
  RD : Sur cette zone c'est la vision maximaliste. Zone est contrainte c'est déjà un mouchoir de poche.

- Les bornes pourraient-elles être combinées à des panneaux solaires sur le toit afin de maximiser la décarbonisation ?
  RD : Bonne idée mais il faut faire une étude technico-économique et de design pour voir si ça vaut la peine d'installer une ombrière. Car qui dit une zone relativement plate, dit plus de vent et donc structure solide donc bétonnée et impact sur le sol. Il faut un équilibre entre rendre service et avoir un mastodonte qui soit inopérant.
- Pourrions-nous envisager pour les particuliers ou entreprises d'acheter des batteries avec Eole Modave pour avoir sa propre batterie domestique.
  RD : ce projet est un projet de type industriel et donc nous ne serons pas associés à des batteries individuelles. Suivant le décret électricité, les batteries doivent venir après chaque compteur donc à partir de 2023 on aura des compteurs bidirectionnels. Ici projet en conteneurs donc pas faire venir des conteneurs chez des gens. Pas dans la même échelle donc ça va être compliqué à mettre en place.
- Pierre Audry de Liège qui représente la coopérative d'énergie citoyenne HesbEnergie et revient sur la question des communautés d'énergie renouvelable. Dans les coopératives d'énergie renouvelable citoyennes, il y a le circuit court de l'électricité c'est-à-dire que les coopératives revendent leur énergie à Cociter qui est aussi une coopérative dont la fédération est REScoop. Ce fournisseur peut revendre l'énergie électrique aux citoyens donc ça en fait une communauté d'énergie renouvelable.
  A qui Eole va revendre l'énergie électrique ?
  RD : Pas de revente aux particuliers (car pas de CER). Appel aux marchés et prend la meilleure offre (en fonction du prix et des conditions de l'offre). Eole serait ravi d'avoir une offre de Cociter mais Eole les a déjà sollicités plusieurs fois et ils n'ont jamais répondu.
- François Roppe : l'emplacement des bornes tel que proposé est-il idéal ? Il n'y a pas de commerce tout près. Il y aura bientôt la liaison Tihange-Tinlot, pourquoi ne pas les placer à cet endroit ?
  Contexte compliqué car il y a un déficit d'infrastructures dans les zones rurales. La question à se poser, si on décide de ne pas exploiter cette partie-là, il y a des chances de ne pas avoir de bornes avant 10 ans dans le Condroz (pas dans les projets de la Région Wallonne). La cabine moyenne tension coute très chère.
  C'est une proposition de service à la collectivité. Il y a peu de bornes pour l'instant. Balance d'intérêt pour voir si ça a du sens par la Région qui approuvera ou désapprouvera le projet. Envie de travailler sur des services plus globaux. Réflexion sur l'attractivité du territoire. Pas le meilleur endroit par rapport aux grands axes. Raccorder des bornes c'est très cher (1 million d'euros).
- JF Orban (route de Hamoir à Modave) pour les bornes de rechargement sont à la limite du territoire, sur quelles bases légales la coopérative entend-elle exproprier des particuliers pour ce projet ?
  Le gouvernement étudie des outils pour libérer du foncier sur des projets renouvelables. Le projet s'installe dans ces outils-là. Il y aura bien sur une concertation avec les propriétaires et

les tenants de droit foncier ont déjà été convoqués en mai dans la salle du Conseil pour présenter le projet car ce sont eux qui sont concernés et impactés.

- Entre les deux éoliennes, y a un bout de chemin qui va être exploité et c'est une voie romaine, point d'attention par rapport à cette route !
  Bureau d'études : Ce sera répertorié dans l'étude et il y aura une prise de contact avec l'AWAP pour avoir leur avis. Si impacts trop importants, le charroi devra passer par un autre chemin.
- Avez-vous un exemple concret de démantèlement d'un cube de béton d'une éolienne en fin de vie ? Est-ce que ça a déjà été réalisé ?
  Bureau d'études : Légalement le promoteur doit tout remettre en état (sol, aires de maintenance, câblage électrique). A Bastogne, des éoliennes ont été démontées.
- Pascal Alexandre (journaliste et vit à Andenne) : Pourrait-il y avoir d'autres projets éoliens sur la commune ? C'est intéressant financièrement et donc qu'est-ce qui pourrait faire que la commune ne le fasse pas ?
  RD : Les projets comme ceux-ci sont impactant et l'assemblée générale de la coopérative n'a pas une vision de far-West. Pas d'autres projets de grand éolien sur la commune. Il y a des projets avec le GAL pour des bornes, décarbonisation des bâtiments. Eole se veut transparent avec vous.
  Porter un projet comme ça c'est très énergivore, cherche une vision à long terme et on cherche à faire du consensus. Nous restons raisonnables et sages. Eole a déjà eu des échos comme quoi il y aura d'autres projets sur Modave.
  Est-ce que le bureau va tenir compte des éventuels autres projets ?
  On étudie les alternatives de localisation du projet. On prend en compte tous les parcs éoliens dans un rayon autour du projet.
- Pierre Audry : Comment la coopérative va sortir le capital pour l'achat des éoliennes ? Expliquer la répartition des parts a, b, c et d parmi les membres de la coopérative. Les dividendes de 2 à 3 % ne concernent que les parts D.
  RD : Une coopérative a une petite unité économique. Quand on achète un outil industriel, on fait un crédit sur une grosse partie du montant, ici même schéma. Une machine est entre 4 et 6 millions d'euros. On devra lever ¾ ou 80% d'emprunt et le solde (fonds propres) viennent des bénéfices de la coopérative. Possibilité de faire un nouvel appel à du capital par des appels à des coopérateurs. A voir comment le projet aboutit.

  Sur les dividendes, y a 4 types de parts dans les statuts, il y a un type de part qui n'a pas de part c'est les parts B, tout le monde a le même taux (commune et coopérateurs). Dans le statut, le dividende est plafonné à 6 % pour particulier (part c et part d) pas limité pour la commune (elle est maitre d'œuvre de cette initiative) et veut que si il y a trop de dividendes la majorité des dividendes revient à l'intérêt collectif.

- La demande de permis concernera-t-elle les éoliennes, les batteries et bornes de rechargement ?
  RD : On a ouvert une procédure à la Région pour 2 éoliennes, chemins d'accès permanents et temporaires, stockage par batterie et les bornes de rechargement, une cabine moyenne tension. Le projet va cheminer et dans le dépôt de permis on regardera si on garde un seul permis ou si on les divise. A priori, on garderait un seul permis.

Monsieur Audry apporte des précisions sur le démantèlement des éoliennes, il confirme que à Perwez tout est enlevé niveau bloc de béton, récupère béton et acier mais les pieux ne sont pas enlevés.

- Jean-Benoit Graas (GAL Pays des Condruses) : Le GAL est partenaire d'Eole Modave et étudie les endroits où on pourrait implanter des bornes de recharge voitures et vélos. Des implantations vont avoir lieu, c'est en cours. Projet de bornes derrière la station Total (en discussion et réflexion) et les bornes vélo seront placées à l'Espace test maraicher à Strée. Dans l'esprit du plan climat, on a ici une action concrète du développement sur le territoire. On a la chance de pouvoir répondre à ce plan climat qui nous est imposé à l'ensemble des communes dans le cadre de POLLEC.
  La position du GAL est que ce type de développement et le bénéfice va revenir à la communauté, les économies d'énergie vont permettre à la population de bénéficier des investissements. Permettre à Modave de poursuivre son engagement dans la décarbonisation de ces bâtiments publics ça va permettre d'aller plus loin dans la démarche et permettre d'autres économies. Le GAL souhaite souligner que l'éolien industriel va se développer pas uniquement pour du profit, on soutient ces initiatives car il y aura des retombées directes ou indirectes.

Caroline Humblet clôture la réunion en rappelant que les questions et remarques peuvent être transmises encore pendant 15 jours à la commune par courrier. Elle remercie également les citoyens présents.